

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien Boralex Bonnecourt-Chauffourt

**De :** jmvosgien@laposte.net

**Date :** 23/06/2023 22:26

**Pour :** pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Madame la Préfète, Mesdames, Messieurs,

Concernant le projet éolien indiqué en objet, après lecture du dossier d'EP,  
et suite à la lecture de l'avis de la MRAE Grand-Est,

- considérant que la Haute-Marne est quasi-saturée en parcs éoliens,
- considérant que ces machines dégraderont les conditions de vie de l'avifaune
  - notamment le milan royal, mais également d'autres rapaces, cigogne noire - et des chiroptères,
- considérant que les prescriptions relatives aux distances de toute zone boisée ne sont pas respectées,
- considérant que les distances d'implantation par rapport à des lieux habités (ou susceptibles de l'être),
  - notamment les fermes de Chézoy et des Charmes, sont inférieures à 1 km (distance minimale admissible > 2 km),
- considérant que des mâts d'éoliennes seront implantées dans des mares, milieux de bio-diversité remarquables et rares, et qui ont fait, ou font encore, l'objet de comblement,
  - ce fait seul ne pouvant qu'être condamné comme destruction d'habitat,
- considérant que le paysage de ces petites régions naturelles est remarquable, et sera dégradé par ces machines,
- considérant que le niveau sonore ne répond pas aux contraintes légales, et n'est donc pas admissible (les promesses d'ajustements de l'exploitant sont-elles crédibles?),

**Je déclare en conséquence être opposé à ce projet.**

**Jean-Marie Collette**

29 rue du Prieuré

52400 Bourbonne les Bains